

Sous cette rubrique, la rédaction de *La Forêt* offre à la Station de Lausanne de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage la possibilité de renseigner ses lecteurs sur l'avancement des différents travaux du WSL.

L'accueil du public en forêt

L E FFL – Forum Forestier Lémanique – organise sa 11^e journée thématique le jeudi 7 juin 2007 au château et dans la forêt de Ripaille, près de Thonon-les-Bains, en Haute-Savoie. La mise en valeur du patrimoine forestier en le rendant accessible au public constitue souvent un vrai défi: comment accueillir la population pour ses loisirs en forêt, tout en évitant la dégradation des écosystèmes naturels? La journée offrira un tour d'horizon des approches franco-suisse.

Une fonction prépondérante

L'émergence dans nos régions d'une véritable société de loisirs entraîne des attentes toujours plus gourmandes de la part de la population envers la forêt¹. Or, le droit de libre accès à toutes les forêts de Suisse – indépendamment de leur régime de propriété – figure depuis 1907 à l'article 699 du Code civil suisse². Dans cette relation centenaire entre la population et ses forêts, chaque citoyen a pris la liberté de décliner selon ses propres goûts personnels la multifonctionnalité des espaces boisés: de la promenade

Qui sommes-nous?

Créé au printemps 1999, le Forum Forestier Lémanique (FFL) est un podium de discussion regroupant de nombreux acteurs forestiers et gestionnaires de milieux naturels résidant dans l'Arc lémanique franco-suisse. Sa mission est de faciliter les contacts et de promouvoir les échanges entre professionnels et experts actifs aux niveaux local, national et international. À cet effet, il organise des Journées thématiques et des visites sur le terrain ouvertes à tous. Celles-ci favorisent les rencontres et le partage d'expériences diverses sur des thèmes d'intérêt commun. Elles encouragent aussi les actions conjointes.

Les thèmes traités lors des précédentes journées figurent sous <<http://www.unece.org/trade/timber/ffl/>>. Le programme de la Journée du 11 juin 2007 ainsi que le bulletin d'inscription peuvent y être téléchargés.

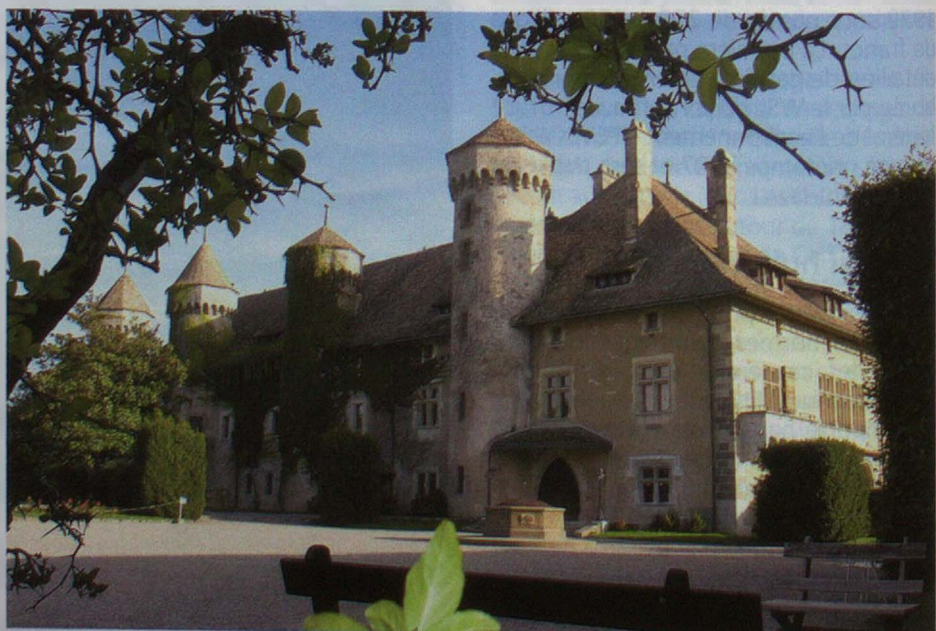


Par Jean Combe*

aux sports de plein air, en passant par les rallyes de tout genre et autres technoparties. Les études de l'OFEV ont permis de chiffrer la valeur récréative des forêts à 1778 francs par personne et par an. Extrapolée à la population résidente de plus de 18 ans, celle-ci représente une prestation annuelle de plus de 10 milliards de francs. Etant donné que 71% de la population suisse vit en ville, ce sont essentiellement les forêts périurbaines qui sont concernées par cette fonction de première importance. Or, elles ne représentent que 5% de la surface forestière du pays et 8% de celles du Plateau. En Suisse, le phénomène est accentué par le fait que 73% des forêts sont des propriétés publiques. A première vue, le contraste avec la France est flagrant, puisque 74% des forêts y sont privées. Combien de fois sommes-nous contraints de rebrousser chemin devant des panneaux de «Pro-

priété privée», «À BAN» et «Passage interdit»? Ces apparences sont trompeuses, car la passion de nos voisins pour leurs forêts a une longue tradition qui remonte, par exemple à Fontainebleau, au XIX^e siècle. Mais il faut attendre la fin des années 1950 pour observer le développement d'une fréquentation de masse dans les massifs forestiers notamment périurbains³. Cette tendance s'est renforcée au cours des 20 dernières années et a incité l'Office National des Forêts (ONF) à ancrer le principe de l'accueil du public dans la loi d'orientation forestière de 2001. En attribuant cette vocation aux forêts publiques relevant du régime forestier, notamment aux forêts domaniales, l'ONF ouvre des possibilités de contractualisation avec les propriétaires forestiers publics et privés. Afin de réaliser cette politique d'accueil du public en forêt, l'ONF a élaboré un certain nombre d'outils réglementaires. Par exemple, les chartes forestières de territoire, outils de concertation et de contractualisation, assimilables à nos plans directeurs forestiers. Ils sont complétés par un éventail de documents internes qui permettent de tenir compte des importantes disparités régionales dans l'aménagement des forêts d'accueil.

Servant de cadre à la 11^e journée du FFL, la forêt de Ripaille est l'exemple d'un tel aménagement, résultant de la mise en valeur d'une propriété privée et d'une



Le château de Ripaille où le Forum Forestier Lémanique tiendra sa 11^e journée thématique.

* Jean Combe est ingénieur forestier, correspondant honoraire outre-Sarine du WSL, site de Lausanne, et président du FFL.

forêt publique à des fins publiques, dans l'intérêt des habitants de Thonon-les-Bains.

Une journée d'échanges

Fidèle à sa vocation (**voir l'encadré**), le FFL a réuni sur le thème de l'accueil du public en forêt des acteurs de France et de Suisse spécialisés sur les aspects suivants:

- 1) *Valorisation économique*: Comment le propriétaire (public ou privé) peut-il valoriser son domaine et éventuellement obtenir une plus-value via l'ouverture de sa forêt au public?
- 2) *Gestion du risque et responsabilités*: Dans le cadre institutionnel régulant l'accès du public au domaine forestier privé et public, comment organiser la sécurité du public, tout en garantissant la protection juridique du propriétaire?
- 3) *Minimisation des impacts négatifs*: Comment concilier conservation des milieux et accueil du public, en tenant compte des impacts qu'entraînent les diverses activités récréatives sur les milieux forestiers?

4) *Sensibilisation du public*: Quelles animations et interprétations de la forêt faut-il offrir?

Les intervenants représenteront les institutions suivantes et tiendront à disposition des participants les publications et références spécifiques à leur thème:

- * En France: la Fondation de Ripaille, la Mairie de Thonon, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Fédération des Forestiers privés de France.
- * En Suisse: le Service des Forêts de l'Etat de Genève, la Division des Forêts de l'OFEV, l'Ecole d'Ingénieurs de Lullier et le Service des Espaces Verts de la Ville de Genève.

Nul doute que cette manifestation va encore enrichir la vision que nous avons de la multifonctionnalité des forêts de la région lémanique.

Le programme de la Journée du 11 juin 2007 ainsi que le bulletin d'inscription peuvent être téléchargés sous <http://www.unece.org/trade/timber/ffl/>. Sur simple demande à l'adresse ci-

dessous, nous vous les faisons également parvenir par courrier.

Dernier délai d'inscription: 25 mai 2007.

Jean COMBE
 WSL Site de Lausanne
 Case postale 96
 1015 LAUSANNE 15
 Tél. 021 693 39 02
 Fax 021 693 39 13
 courriel: jean.combe@epfl.ch
<http://wslar.epfl.ch/index.fr.html>

¹ OFEV, Berne, *Les attentes de la société envers la forêt suisse*. Enquête d'opinion. Résultats d'une enquête d'opinion représentative de l'OFEFP, réalisée dans le cadre du projet *Monitoring socioculturel des forêts*. 2000. 151 p.

² OFEV, Berne: *Rapport forestier 2005*. Faits et chiffres sur l'état de la forêt suisse. 2005. 150 p.

³ GRANET, Anne-Marie: *La politique forestière française relative à la fréquentation des forêts: l'accueil du public dans les forêts publiques*. Gembloux, 2005. 4 p.

MAROLF  Notre travail commence là où le standard s'arrête.....sur une remorque forestière MAROLF votre bois est en sécurité



Walter Marolf AG 2577 Finsterhennen / Tel 032 396 05 44 Fax 032 396 05 46 / marolf@swissonline.ch www.marolf.ch



STALLINGER
 SWISS TIMBER 

Stallinger Swiss Timber AG
 Vial
 7013 Domat/Ems GR
 Suisse

**Nous achetons – dès maintenant
 bois ronds – sapin et épicéa**

Contactez-nous à:

Stallinger Swiss Timber AG

à l'att. de M. Roger Keller

Vial

7013 Domat/Ems GR

Portable: 079 412 6027

Téléphone: 071 694 5000

r.keller@stallinger.com

www.stallinger-swiss-timber.ch